

Version 1 - 13.08.2020

Ce document complète le « Règlement de formation et d'examen » (ci-après Règlement) en précisant les exigences pour les travaux personnels (TP).

Avertissement : il est vivement recommandé aux candidats de demander l'autorisation de leurs responsables hiérarchiques pour utiliser des données provenant de leur entreprise. Dans la négative, il est possible de présenter les résultats sous forme anonymisée.

TP1 : Détermination des dangers, estimation des risques et planification de mesures

Principe général

« Le candidat est chargé d'établir une détermination des dangers systématique, une hiérarchisation des risques et un plan de mesures de prévention, dans le cadre d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise connue de lui, en recourant aux méthodes enseignées lors de la formation.

Le candidat présente oralement (20 minutes) les résultats en présence des autres participants au cours de formation complémentaire pour les chargés de sécurité. Un rapport écrit est remis à l'organisateur, en deux exemplaires, au moins un mois avant la présentation orale » (chiffre 4.2 du Règlement).

Exigences

- Découper l'entreprise ou la partie d'entreprise concernée en « unités de risque » ; délimiter clairement la ou les unités de risque étudiées.
- Identifier les dangers et contraintes pour la santé et la sécurité au travail présents dans la ou les unités de risque, en se fondant sur une classification systématique de dangers.
- Présenter les situations précises d'exposition à ces dangers et contraintes.
- Evaluer sommairement et hiérarchiser les risques associés à ces situations (p.ex. « risques élevés », « risques moyens » et « risques faibles »). L'utilisation d'une matrice de risque n'est pas nécessaire dans le cadre de ce travail.
- Proposer des mesures de prévention pour chaque situation identifiée.

- Pour chaque mesure proposée, indiquer les personnes/fonctions responsables de sa mise en place, ainsi qu'un délai réaliste.
- Le rapport écrit peut être présenté sous la forme convenant au participant, p.ex. dans un tableau du type présenté ci-après, précédé d'une introduction présentant la démarche et le champ de l'analyse. Longueur indicative : 5-15 pages A4. Le rapport peut contenir en annexe des photos, plans, croquis, etc.
- La forme de la présentation orale est libre ; le participant dispose de l'infrastructure de la salle de cours d'F4S pour son exposé.
- Volume de travail personnel : 40-80 heures.

Unité(s) de risque	Danger, contrainte	Situation d'exposition	Hierarchisation	Mesures	Resp.	Délai

Modèle possible pour la présentation de l'analyse

Séminaires méthodologiques (UV3 : Risques - prévention et intervention)

- Méthodes de détermination des dangers et de gestion des risques-Cours
- Méthodes de détermination des dangers et de gestion des risques-Atelier

TP2 : Analyses causale et statistique d'accidents

Principe général

« Le candidat effectue une analyse causale d'un accident du travail et établit des statistiques d'accidents, en recourant aux méthodes enseignées lors de la formation. Si le candidat ne dispose pas des données nécessaires pour effectuer les statistiques, l'organisateur lui remet des données anonymes en sa possession. Il appartient toutefois au participant de trouver un accident ou un incident à investiguer pour l'analyse causale.

Le candidat présente oralement (20 minutes) les résultats en présence des autres participants au cours de formation complémentaire pour les chargés de sécurité. Un rapport écrit est remis à l'organisateur, en deux exemplaires, au moins un mois avant la présentation orale » (chiffre 4.3 du Règlement).

Exigences

- Disposer d'une base de données d'une cinquantaine d'accidents au moins ; le participant s'adresse à F4S s'il ne dispose pas de ces données.
- Définir les variables d'intérêt et les statistiques à faire ressortir.
- Si besoin, procéder à des regroupements (p.ex. regrouper des petits départements) et à des mises en classes (âge, ancienneté, etc.).
- Etablir des distributions et les présenter sous forme graphique. Si besoin, le participant peut utiliser les outils statistiques d'F4S.
- Commenter les résultats (interprétation, suggestions de mesures de prévention).
- Procéder à l'analyse d'un accident connu du participant selon la méthode de l'arbre des causes. Présenter des propositions de mesures de prévention à partir de l'arbre des causes.
- Présenter le tout sous forme d'un rapport écrit (texte, graphiques et tableaux, arbre des causes). Longueur indicative 5-15 pages A4.
- La forme de la présentation orale est libre ; le participant dispose de l'infrastructure de la salle de cours d'F4S pour son exposé.
- Volume de travail personnel : 40-80 heures.

Séminaires méthodologiques (UV2 : Accidentologie)

- Comment gérer les accidents pour les prévenir ?
- L'analyse des accidents par la méthode de l'arbre des causes (cours)
- L'analyse des accidents par la méthode de l'arbre des causes (atelier)
- Concevoir ses statistiques d'accidents professionnels
- Atelier de statistiques

TP3 : préparation et présentation d'un élément de formation

Principe général

« Le candidat prépare un élément de formation en santé et sécurité au travail, sur un sujet qu'il choisit librement. Un exposé oral (20 minutes) est fait en présence des autres participants au cours de formation complémentaire pour les chargés de sécurité » (chiffre 4.4 du Règlement).

Exigences

- Le participant choisit le sujet et la forme de l'exposé ; il doit maîtriser les supports de cours éventuellement utilisés. Le thème doit porter sur une question de santé ou de sécurité au travail.
- Au début de l'exposé, le participant précise le sujet et les objectifs de la présentation, en termes d'acquisition de connaissances et de changements souhaités auprès du public-cible, ainsi que les raisons ayant conduit au choix du sujet.
- Le participant présente son exposé de manière structurée et compréhensible.
- Le participant est en mesure de répondre aux questions suscitées par son exposé.
- Le participant respecte le timing de la présentation.
- Le participant cite ses sources.
- Volume de travail personnel : 40-80 heures.
-

Séminaires méthodologiques (UV5 : Psychologie et pédagogie)

- Techniques de formation et d'information en santé et sécurité au travail
- Techniques de formation et d'information en santé et sécurité au travail (atelier).

TP4 : Mise en place d'un concept global de santé et de sécurité au travail

Principe général

« Le candidat est chargé d'établir, pour l'entreprise de son choix, un concept de santé et de sécurité au travail selon le modèle en 10 points établis par la CFST présenté lors de la formation. Ce travail personnel est un travail de synthèse portant sur l'ensemble de la formation complémentaire pour les chargés de sécurité. Il requiert de maîtriser les connaissances et compétences dispensées dans les unités de valeur 1 à 6. Pour cette raison, il est remis en dernier, après les trois autres TP.

Le candidat présente oralement (20 minutes) son concept en présence des autres participants au cours de formation complémentaire pour les chargés de sécurité. Un rapport écrit est remis à l'organisateur, en deux exemplaires, au moins un mois avant la présentation orale » (chiffre 4.5 du Règlement). Le participant remet un projet à l'organisateur lors de l'inscription aux examens (environ 3-4 mois avant la soutenance). Il est recommandé d'avoir l'appui de la direction, ainsi qu'une personne de référence (parrain) au sein de l'entreprise pour l'encadrement du travail.

Exigences

- Le participant choisit une entreprise pour laquelle il développe un concept pour la santé et la sécurité au travail. Le candidat peut également présenter un concept déjà mis en place dans l'entreprise ; dans ce cas, il doit démontrer sa participation personnelle à sa création et présenter un point de vue critique (piste d'amélioration du concept, évaluation du système et de sa mise en œuvre, etc.).
- Le concept est un document décrivant les processus de gestion de la santé et la sécurité au travail. Il s'agit d'une part de recenser les processus existants et d'autre part de planifier les éléments à mettre en place. Le concept est établi à partir des dix points ci-dessous, édités par la CFST¹ pour « l'évaluation du concept d'entreprise pour la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail ». Des documents existants – par exemple des descriptifs de cours, des règles de sécurité, des inventaires de dangers, des plans de prévention, etc. – peuvent être annexés au concept, mais ne dispensent pas de décrire chacun des points de manière structurée.

1. Principes directeurs et objectifs relatifs à la sécurité au travail et la protection de la santé
2. Organisation de la sécurité
3. Formation, instruction, information (plan de formation et d'information)

¹ Références : CFST (2008). Protocole de contrôle MSST, CFST 6074.f 01.2008 version 1.3.
CFST (2000). Concept de mise en œuvre MSST à partir du 01.01.2000, Communication CFST n°44, p.3-7.

4. Règles et normes de sécurité
 5. Détermination et évaluation des risques (identification générale des dangers et contraintes dans l'entreprise ; présentation des méthodes et processus mis en place pour déterminer les dangers et évaluer les risques, *a priori* et *a posteriori*)
 6. Planification et réalisation des mesures (identification générale des mesures de prévention à prendre dans l'entreprise ; présentation des processus de choix et de validation de ces mesures)
 7. Organisation en cas d'urgence
 8. Participation (selon la Loi sur le travail, la Loi sur l'assurance-accidents et la Loi sur la participation)
 9. Protection de la santé
 10. Audits, contrôles
- Le concept doit correspondre aux caractéristiques de l'entreprise (type de dangers, taille de l'entreprise, secteur d'activité, solutions MSST éventuelles, etc.). Le candidat doit exposer brièvement ces éléments dans son projet et présenter les risques de son secteur d'activité.
 - Le participant présente son concept de manière structurée, cohérente et compréhensible.
 - Le participant est en mesure de répondre aux questions suscitées par sa présentation orale. Les questions peuvent porter sur le concept lui-même, ainsi que sur l'ensemble des cours qui y sont liés.
 - Le participant respecte le timing de la présentation.
 - Le participant présente le tout sous forme d'un document écrit (longueur indicative 10-15 pages A4).
 - La forme de la présentation orale est libre ; le participant dispose de l'infrastructure de la salle de cours d'F4S pour son exposé.
 - Volume de travail personnel : 40-80 heures.

Séminaires méthodologiques

- Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (UV6 : Gestion de la santé et sécurité au travail)
- Ce TP étant un travail de synthèse, l'ensemble des cours contribuent à alimenter le concept.